

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 mars 2025

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

Résultats de l'exercice 2024

Le Conseil d'administration de Société Industrielle et Financière de l'Artois, réuni le 28 mars 2025, a arrêté les comptes de l'exercice 2024.

Le chiffre d'affaires consolidé de Société Industrielle et Financière de l'Artois en 2024, principalement réalisé par le Groupe IER, s'établit à 161 millions d'euros, en hausse de 1 %. Cette progression s'explique par le dynamisme d'Automatic Systems (AS), grâce aux bonnes performances enregistrées sur le segment Piétons en particulier en Amérique du Nord et sur le segment Passagers (transports publics et aéroports). La progression d'AS compense le recul du chiffre d'affaires d'IER, qui est impacté par le repli de l'activité Easier notamment.

Le résultat opérationnel s'établit à -3 millions d'euros contre -7 millions d'euros pour l'exercice 2023. L'amélioration est tirée par Automatic Systems, grâce à la poursuite du redressement de la profitabilité, après une année 2023 impactée par une attaque informatique, et par la cession du fonds de commerce Indestat à Polyconseil.

Le résultat financier s'établit à 28 millions d'euros, en recul par rapport à 2023, compte tenu de la baisse des dividendes reçus.

Le résultat net s'établit à 17 millions d'euros contre 25 millions d'euros en 2023 et le **résultat net part du Groupe** s'établit à 20 millions d'euros contre 30 millions d'euros en 2023.

Proposition de dividende : 68 euros par action

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale de verser un dividende de 68 euros par action au titre de l'exercice 2024, soit 18 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice 2023.

Chiffres consolidés de Société Industrielle et Financière de l'Artois

(en millions d'euros)	2024	2023
Chiffre d'affaires	160,8	158,7
Résultat opérationnel	(2,5)	(6,8)
Résultat financier	28,3	40,2
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	-	-
Impôts	(8,5)	(8,0)
Résultat net	17,2	25,5
Résultat net part du Groupe	20,3	30,3

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés 2024 sont en cours. Le rapport de certification sera émis après vérification du rapport de gestion.

Projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire annoncé par Bolloré SE

Le 12 septembre 2024 la Société Industrielle et Financière de l'Artois a pris acte de l'annonce d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire de Bolloré SE sur la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Le 23 décembre Bolloré SE a décidé de relever le prix et la parité d'échange en actions Universal Music Group (UMG) de l'offre publique de retrait suivie de retrait obligatoire annoncées le 12 septembre 2024. Cette offre prend la forme d'une offre publique alternative payable, soit en espèces (branche achat), soit en actions UMG (branche échange), soit une combinaison des deux, et dont les termes proposés sont les suivants :

- branche achat : 10 627 euros par action Société Industrielle et Financière de l'Artois, soit une augmentation de 14,27 % par rapport au prix initial de 9.300 euros ;
- branche échange : 453 actions Universal Music Group (UMG) pour 1 action Société Industrielle et Financière de l'Artois, contre 407 pour la parité d'échange initiale.

Le cabinet BM&A, représenté par M. Pierre Béal, en qualité d'expert indépendant, s'est prononcé sur l'équité des conditions financières de chaque projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire et les notes en réponse ont été publiées le 17 janvier 2025.

Ce projet a été présenté au Collège de l'AMF le 25 mars 2025 et reste à ce jour en cours d'examen.